

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 23 MARS 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Dominique SESE-DUVILLE, Danièle SOUPERBAT - Excusés : Jacqueline CAUBIT (pouvoir à M. RATEAU), Nathalie NERIS (pouvoir à Mme DOUMERC), Jaime SOUSA (pouvoir à M. LAMARQUE), Alice LEFRERE, Aziz EL GORTE, Luigi BELLENGE - Secrétaire : Bernard LAMARQUE

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2018

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2018-03-1 : Avis sur le Diagnostic Territorial du PLUi
- > 2018-03-2 : Demande de subventions au SDEEG pour l'éclairage public
- > 2018-03-3 : Demande de subventions au Département au titre du FDAEC 2018 et de son enveloppe complémentaire
- > 2018-03-4 : Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement d'une aire de stationnement aux abords de l'école
- > 2018-03-5 : Adhésion au Groupement d'achat de Gironde Numérique
- > 2018-03-6 : Validation de la proposition de mission de maîtrise d'œuvre de la SCP ESCANDE pour la création d'un parking à proximité de l'école et du complexe sportif
- > 2018-03-7 : Ouverture de crédits anticipée sur le budget communal 2018 pour l'acquisition de matériels d'espaces verts
- > 2018-03-8 : Nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée 2018-2019
- > 2018-03-9 : Correction du tableau des effectifs avec l'ajout des postes créés en CDD de droit public
- > 2018-03-10 : Mise à disposition des véhicules communaux – transfert ou prise obligatoire d'une assurance le temps de la réservation avec option « véhicule de remplacement »

III : INFORMATIONS

- > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- > Diagnostic et enjeux de l'étude de mobilité sur le secteur du Langonnais
- > Compte rendu du conseil d'école du 1^{er} mars 2018 par M. POUPOT
- > Choix des panneaux lumineux signalant la sortie de la Gendarmerie
- > Organisation du pique-nique communal
- > Arrêtés réglementant le stationnement aux abords de l'école et de la Route de la Garonne
- > Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- > Résultats du contrôle hiérarchisé des dépenses par le Trésor Public

IV : QUESTIONS DIVERSES

I : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FEVRIER 2018

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2018-03-1 – AVIS SUR LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU FUTUR PLUi DES C.D.C. SUD GIRONDE ET DU BAZADAIS

M. le Maire rappelle la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal débuté en 2017 par les CDC du Sud-Gironde et du Bazadais.

Aujourd'hui, la première étape est atteinte, correspondant au Diagnostic Territorial.

Ce document est établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il est un élément central du rapport de présentation qui expliquera les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, ainsi que le futur règlement. Les thématiques à aborder dans le diagnostic sont les suivantes :

- évolution de la population actuelle, prévisions démographiques
- prévisions économiques, développement économique
- aménagement de l'espace, équipements et services
- équilibre social de l'habitat
- transports, déplacements.

Ce diagnostic global sera à la base de l'élaboration du projet de la CC ainsi que du choix des orientations, objectifs, préconisations et prescriptions du futur document d'urbanisme.

Le diagnostic est une étape à ne pas négliger. C'est en effet cette analyse qui permettra de construire un projet urbain territorialisé, répondant aux besoins actuels tout en anticipant les évolutions ultérieures et les aménagements associés.

M. le Maire rappelle que ce document a fait l'objet d'une présentation aux administrés lors de 4 réunions publiques, et que le conseil municipal de chaque commune membre est appelé à exprimer avant le 30 mars 2018 son avis sur le Diagnostic Territorial.

Mme SOUPERBAT s'inquiète de la baisse du nombre d'exploitants agricoles en Sud Gironde. M. BOUCAU souhaite qu'une réelle attention soit portée dans le PLUi à la préservation des sites remarquables, comme la vue sur les côteaux depuis la RD1113. M. LAMARQUE souligne l'attention à porter à la ressource en eau face au développement démographique annoncé, mais se veut rassurant au vu de la modification des comportements individuels ayant un réel impact sur la baisse de la consommation d'eau par les administrés, outre l'augmentation du rendement de la station de pompage et des canalisations. M. le Maire met en exergue la dynamique commerciale, notamment des commerces de proximité, sur Toulence. M. LAMARQUE regrette la concentration des services et commerces à Langon, ce qui participe aux difficultés de circulations, et nuit au développement des communes voisines. M. le Maire fait remarquer que la zone d'activité de la CDC qui constitue le principal vivier d'emplois est située sur la commune de Mazères (+ Renault, Nissan Etc...).

Après avoir entendu la présentation de ce document par M. le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur les principales dispositions du Diagnostic Territorial du futur PLUi des CDC du Sud-Gironde et du Bazadais joint à la présente délibération.

2018-03-2 SDEEG – SUBVENTIONS 2018 POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire rappelle à ses collègues les divers projets de rénovation ou d'extension du réseau d'éclairage public sur le territoire communal, consistant :

- en la réparation des candélabres (n°199 et 200 de l'avenue St-Julien, n°270 et 271 de l'Allée des violettes, n°341 de l'allée des écureuils, n°80 de Jean Blanc, n° 168 de la route de Bordeaux, n°216 et 218 de l'allée des peupliers, n°227 de l'allée des aubiers, n°318 de la Route de Gavach) pour un montant total de 5.824,85 € HT, plus 407,74 € de frais de gestion soit un total TTC arrondi à 7.398,00 € (devis JLD_1816)
- au remplacement de 26 luminaires résidentiels BF 125W et de 25 luminaires routiers BF 125W pour un montant total de 27.912,99 € HT, plus 1.953,91 € de frais de gestion soit un total TTC arrondi à 35.449,00 € (devis JLD_1807).

Afin de contribuer au financement de ces travaux, il propose au conseil municipal de solliciter le SDEEG pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 20 %.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser les travaux d'éclairage publics tels que décrits ci-dessus,

- de solliciter le SDEEG pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 20 % dans le cadre de ces travaux, M. le Maire est autorisé à signer le dossier à intervenir et tout document nécessaire à sa mise en œuvre. Les crédits budgétaires sont inscrits au budget communal. M. CATTANEO souligne que ces travaux permettront de réaliser de réelles économies sur la consommation d'énergie.

2018-03-3 FDAEC 2018 - Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes - Subvention pour les travaux de rénovation de la « Route de la Garonne » (3^{ème} tranche)

M. le Maire rappelle à ses collègues le projet de poursuivre en 2018 les travaux de rénovation de la route du bas de Garonne. L'entreprise PEPIN a proposé un devis d'un montant de 42.230,80 HT, soit 50.676,96 € TTC pour réaliser la troisième tranche de traitement de la bande de roulement en enrobé souple à froid 0/10 (similaire aux tranches de travaux réalisés en 2016 et 2017) sur une longueur de 570 ml (sur 3,20 ml de large moyen).

Afin de financer ces travaux, M. le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale pour la répartition du montant du FDAEC 2018 a permis l'attribution à notre commune de la somme de 19.190 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de rénover la « 3^{ème} tranche » de la route du bas de Garonne et de procéder à la réalisation des travaux,
- de solliciter auprès de M. le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes),
- de donner pouvoir à M. le Maire pour déposer auprès du Conseil Départemental de la Gironde le dossier de demande de subvention nécessaire et pour signer tout acte à intervenir,
- d'approuver le plan de financement suivant (sous réserve de la décision du Département) :

	Dépenses		Recettes
Montant HT Travaux :	42.230,80 €	FDAEC :	19.190,00 €
TVA :	8.446,16 €	Autofinancement :	31.486,96 €
Total TTC :	50.676,96 €	Total :	50.676,96 €

M. CATTANEO demande que ces travaux soient réalisés dès que possible, avant la période hivernale, en fonction de l'accord donné par le Département et du fonds de trésorerie. Il appelle à se positionner rapidement auprès de l'entreprise qui sera attributaire de ce marché.

2018-03-4 FDAEC 2018 – Enveloppe complémentaire – Subvention pour la création d'une aire de stationnement aux abords du complexe sportif / culturel.

M. le Maire informe les élus de sa participation, samedi 3 février dernier à Sauvignac, à « l'Assemblada » des maires du canton relative à l'attribution du F.D.A.E.C 2018. Fidèle aux engagements issus de cette concertation, les conseillers départementaux proposent de répartir l'enveloppe complémentaire s'élevant à 63.271 € cette année entre des projets d'intérêt collectif visant les objectifs suivants :

- Maintien des commerces et services de proximité,
- Santé,
- Culture,
- Sport,
- Centre de secours,
- Équipements liés aux collèges.

Le choix des communes qui seront accompagnées cette année au titre de cette enveloppe sera réalisé lors de la prochaine réunion F.D.A.E.C du 4 avril 2018 à Noaillan.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer une demande de subvention à ce titre auprès du Département pour compléter le financement des travaux de création d'une nouvelle aire de stationnement aux

abords du complexe sportif, destiné à faciliter le stationnement des nombreux membres des diverses associations sportives (club de judo, club de football, club de tennis, club de course à pied).

En effet, sur ce dossier, la commune de Toulence motive sa demande en mettant en avant la densité et la qualité de son tissu associatif :

- qui assure une réelle dynamique sportive localement, menée tant par l'école de judo que par celle de football ou encore celle de tennis dont les résultats régionaux soulignent l'intérêt à porter à la qualité de l'accueil de leurs membres.
- qui renforce localement l'accès à la culture et aux arts, en confortant les horaires d'ouverture de la bibliothèque intercommunale installée au niveau R+1 du complexe sportif, et en offrant un espace d'expression artistique (chorales, expositions...) au public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de création d'une nouvelle aire de 24 places de stationnement à proximité du Complexe sportif / culturel au n°30 Rue de Vincennes,
- de solliciter auprès de M. le Président du Conseil Départemental une subvention au titre de l'enveloppe complémentaire du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes),
- de donner pouvoir à M. le Maire pour déposer auprès du Conseil Départemental de la Gironde le dossier de demande de subvention nécessaire et pour signer tout acte à intervenir,
- d'approuver le plan de financement suivant (sous réserve de la décision du Département) :

	Dépenses		Recettes
Montant HT Travaux VRD:	43.321,50 €	FDAEC – env. compl. :	15.000,00 €
Éclairage public (hors TVA) :	10.000,00 €	DSIL :	
Maîtrise d'œuvre :	4.500,00 €		
TVA :	9.564,30 €	Autofinancement :	52.385,80 €
Total TTC :	67.385,80 €	Total :	67.385,80 €

2018-03-4 DSIL 2018 - Dotation de soutien à l'investissement local - Subvention pour la création d'une aire de stationnement aux abords de l'école

M. le Maire rappelle que l'article 157 de la loi de finances pour 2018 institue une nouvelle dotation, dénommée « dotation de soutien à l'investissement local » (nouvel article L.2334-42 CGCT). Il s'agit d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et EPCI à fiscalité propre de métropole et des départements d'outre-mer, visant à soutenir les projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
- Réalisation d'opérations visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un contrat entre l'Etat et l'EPCI.

Il peut s'agir d'actions pour favoriser l'accessibilité des services et des soins, développer l'attractivité, stimuler l'activité des bourgs-centres, développer le numérique et la téléphonie mobile et à renforcer la mobilité, favoriser la transition écologique et la cohésion sociale.

Cette dotation est répartie par la commission de la DETR.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de déposer une demande de subvention à ce titre auprès de la Sous-Préfecture de Langon pour compléter le financement des travaux de création d'une nouvelle aire de stationnement aux abords de l'école, destinée également à faciliter le stationnement des nombreux membres de

l'équipe enseignante et du personnel communal œuvrant à l'école G. Brassens. Cet aménagement permettra de dégager 24 places de stationnement à proximité du groupe scolaire et de faciliter la circulation pendulaire des véhicules des parents d'élèves, dont le nombre croîtra au cours des années à venir en fonction de l'évolution démographique attendue sur Toulonne.

Afin de compléter le financement de cette opération et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2018, à hauteur de 35% du montant HT de cet aménagement, soit 15.162,52 €.

2018-03-5 ADHÉSION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS DESTINÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics,

Considérant que l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux Marchés Publics permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant qu'une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique, définissant les modalités de fonctionnement du groupement et que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique, Pierre DUCOUT, comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer les marchés et accords-cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement,

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permet d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1^{er} degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés,

Dans ces conditions, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de bien vouloir autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes proposé par Gironde Numérique pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- accepte les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- autorise M. le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes,
- accepte que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT,
- autorise le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement.

M. POUPOT s'interroge sur le coût de cette prestation. Mme SESE-DUVILLE confirme que cette adhésion n'entraîne pas d'obligation d'achat par la suite.

2018-03-6 MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR CRÉATION D'UNE NOUVELLE AIRE DE STATIONNEMENT AU 30 RUE DE VINCENNES

M. le Maire rappelle la nécessité pour la commune de créer une nouvelle aire de stationnement aux abords de l'école et du complexe sportif afin de favoriser l'accès aux infrastructures scolaires et sportives en fluidifiant la circulation et améliorant le stationnement des véhicules des parents d'élèves, des membres de l'équipe enseignante et du personnel communal œuvrant à l'école G. Brassens, ainsi que des ceux des nombreux membres des associations communales.

A cette fin, il est nécessaire de souscrire une nouvelle prestation afin d'être accompagné par un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux prévus au BP 2018. Ce dernier se verra confier les éléments des phases techniques d'exécution, soit PRO (établissement du projet, métrés et quantitatif), DET (direction de l'exécution des travaux) et AOR (assistance aux opérations de réception).

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de retenir l'offre proposée par la SCP Philippe ESCANDE, sur la base d'un forfait de rémunération de 4.500,00 € HT.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre remise par la SCP Philippe ESCANDE de Langon pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de création d'une nouvelle aire de stationnement au 30 rue de Vincennes sur le domaine communal. M. le Maire est autorisé à signer la convention de maîtrise d'œuvre et tout document afférant à cette opération. Les crédits seront inscrits au budget communal.

L'attention du maître d'œuvre sera attirée sur le nécessaire élargissement de la voie d'accès depuis la Rue de Vincennes afin d'assurer un double sens de circulation jusqu'à l'entrée du parking.

2018-03-7 OUVERTURE DE CRÉDITS SUR L'EXERCICE 2018 POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. le Maire rappelle qu'afin de réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement, il existe des solutions alternatives pour réaliser l'entretien des espaces verts communaux. Parmi celles-ci, une large offre de matériels existe répondant aux besoins des services techniques communaux.

Il souligne la nécessité et l'urgence pour la commune de se doter de tels équipements pour faire face à la suppression de l'usage de certains produits phytosanitaires, en vue d'assurer l'entretien des trottoirs, places et autres espaces publics dès l'arrivée du printemps.

Au vu des demandes exprimées par les élus municipaux de la commission « Espaces verts » et le personnel technique ayant assisté à une démonstration de l'utilisation d'équipements livrés à la Mairie de Preignac, M. le Maire propose de valider l'acquisition d'un réciprocatrice thermique et d'un « cultivion », système de binette électrique, pour un budget global d'environ 3.500 € TTC.

Dans l'attente de la réception des derniers devis, M. le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à retenir l'offre qui sera économiquement et techniquement la plus avantageuse, et d'engager des crédits avant le vote du budget communal 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal confie à M. le Maire le choix de cet équipement, l'autorise à signer tous les documents afférents à l'acquisition de ce matériel et autorise l'ouverture des crédits nécessaires en section d'investissement sur le BP 2018, dans les conditions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (Article L 1612-1 Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37).

2018-03-8 NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettant aux communes de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et de revenir à un temps scolaire réparti sur 4 jours,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 janvier 2018 portant avis favorable au retour à l'organisation du temps scolaire de l'école G. Brassens sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018,

Vu l'avis favorable au retour à 4 jours rendu par le conseil d'école de l'école G. Brassens le 1^{er} mars 2018,

Considérant que les services de la DSDEN demandent à ce que soient précisés dès à présent les horaires quotidiens d'entrée et de sortie des classes à compter de la prochaine rentrée scolaire, ces derniers auraient dû être validés lors du dernier conseil d'école,

M. Christian POUPOT, adjoint au Maire délégué à la vie scolaire, présente, à la demande de M. le Maire, le projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018/2019 en tenant compte des éléments suivants :

- La semaine scolaire comporte 24 heures d'enseignement hebdomadaire maximum,
- La durée d'enseignement maximum est de 6 heures par jour et de 3 h 30 par demi-journée maximum,

- La durée de pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

Dans un premier temps, un retour aux horaires pratiqués avant la réforme des rythmes scolaires (9 h 00 à 12 h 00 puis 13 h 30 à 16 h 30) lui semblait le plus cohérent en réponse au choix majoritaire des parents et des enseignants de revenir à la semaine de 4 jours.

Toutefois, il indique avoir entendu la demande de l'équipe enseignante de voir modifier cette proposition d'organisation de temps scolaire pour garantir le bon déroulement des temps d'apprentissage, en disposant d'une matinée plus longue d'un ¼ heure. Toutefois, il rappelle l'impact de cette mesure sur l'organisation du temps de travail du personnel communal et son coût financier (près de 4.000 € supplémentaire) pour la collectivité par rapport à l'organisation du temps scolaire avant 2013, (solution N° 1). La proposition N° 2 proposée par les enseignants, visant à commencer les enseignements à 8h45 pour les terminer à 16h15 ne lui semble pas correspondre aux attentes des familles : ceci constituant un allongement de la journée de l'enfant source de fatigue pour ces derniers ; elle est contraire à la volonté largement exprimée de revenir aux 4 jours ; mais génère également un coût financier pour la collectivité et les usagers de l'accueil périscolaire. Mme LEVEQUE souligne l'importance du ¼ heure supplémentaire en matinée permettant aux enseignants de travailler avec des enfants plus éveillés, rendant les apprentissages plus efficaces. Elle propose que des économies soient réalisées sur d'autres secteurs et non sur le temps scolaire, d'autant que la commune réalisera des économies sur la fin des TAP et sur la gestion du personnel le mercredi.

Compte tenu de ces éléments, M. POUPOT propose de rester dans l'enveloppe horaire quotidienne de 9 h 00 à 16 h 30, en décalant la fin du temps scolaire d'un ¼ heure en fin de matinée et d'autant la reprise des cours en début d'après-midi, cette solution répondant aux attentes de l'équipe enseignante, réduisant en globalité le temps de l'enfant dans l'enceinte scolaire et limitant partiellement l'impact sur les frais de personnel.

A l'issue des délibérations, M. le Maire propose aux élus municipaux de se prononcer sur le choix des horaires quotidiens d'entrée et de sortie des classes à compter de la prochaine rentrée scolaire, entre les trois propositions suivantes :

- > N°1 - de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30
- > N°2 – de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15
- > N°3 – de 9 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 16 h 30

5 élus votent pour la proposition N°1 (Mmes SOUPERBAT, LABADIE et MM. CATTANEO, RATEAU, BOUCAU)

0 élu vote pour la proposition N°2.

12 élus votent pour la proposition N°3.

1 élu s'abstient (Mme CAUBIT, M. RATEAU n'ayant pas connaissance de sa position personnelle sur ce vote)

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 12 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, approuve l'organisation du temps scolaire de l'école G. BRASSENS à compter de la rentrée 2018/2019 en fonction des horaires quotidiens d'entrée et de sortie des classes indiqués dans le tableau ci-dessous ;

ÉCOLE GEORGES BRASSENS OTS - Année scolaire 2018/2019

	7h30	9H	12h15	13h45	16h30	18h15
LUNDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE ou APS	
MARDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE ou APS	
MERCREDI						
JEUDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE ou APS	
VENDREDI	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PAUSE MERIDIENNE	ENSEIGNEMENT	SORTIE ou APS	

APS: Accueil périscolaire

Soit par semaine: 24 heures d'enseignement sur 4 jours

M. le Maire est chargé de transmettre cette décision au Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale, à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale ainsi qu'à M. le Directeur de l'École Georges Brassens.

2018-03-9 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2018 – CDD DE DROIT PUBLIC

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée le 16 mars 18 par les services du Trésor Public de Langon – Saint-Macaire de corriger les contrats des agents contractuels de droit public en mentionnant la référence à la délibération créant l'emploi.

En effet, à ce jour, les contrats font référence à la délibération du 24 avril 2014 autorisant M. le Maire à recruter des agents contractuels de remplacement en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et à la délibération du 20 juin 2014 autorisant M. le Maire à recruter des agents contractuels pour l'animation des TAP en tant que de besoins. M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du recrutement au cours des dernières années d'agents contractuels de droit public pour répondre aux besoins de fonctionnement des services scolaire et d'animation des TAP, il convient de corriger le tableau des effectifs du personnel communal en ajoutant les emplois créés pour les agents contractuels de droit public, comme indiqué ci-après :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	CDD TC / TNC	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	EFFECTIF
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	CDD-TNC	30 / 35	1
FILIERE ANIMATION				
Animateur TAP	C	CDD-TNC	3 h par semaine scolaire	4
Animateur TAP	C	CDD-TNC	1 h par semaine scolaire	1
Animateur APS	C	CDD-TNC	1,25 h par semaine scolaire	1
TOTAL				7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette correction du tableau des emplois ainsi proposé à compter du 1^{er} janvier 2018. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

2018-03-10 RÉFLEXION SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES VÉHICULES COMMUNAUX

M. le Maire informe les élus du sinistre survenu à un véhicule communal lors d'un prêt à une association communale. La responsabilité de la commune est la seule entièrement engagée, bénéficiant de la garanties « dommages ». A ce titre l'assureur de la commune, la SMACL, procédera au règlement de ce préjudice déduction faite de la franchise prévue au contrat (150 €). Aucune réclamation ne peut être présentée auprès de l'assureur de l'association, celle-ci ayant souscrit une assurance RC. Seul un assureur automobile peut le faire. En outre, la SMACL ne peut se retourner contre l'association le véhicule ayant été prêté sans contrainte.

Pour éviter cette situation, M. le Maire propose de changer la fiche de réservation du véhicule communal en demandant à l'emprunteur la prise obligatoire d'une assurance automobile le temps de la réservation du

véhicule, avec une option de véhicule de remplacement. Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le principe de cette proposition,
- charge M. le Maire de recueillir toute information liée à la mise en œuvre de cette nouvelle disposition du règlement de mise à disposition des véhicules communaux, afin de permettre au conseil municipal, au terme de sa réflexion, de confirmer ou d'infirmer ultérieurement cette évolution et d'en informer les divers utilisateurs.

M. RATEAU demande à ce qu'une réunion avec les associations concernées soit organisée afin de les avertir préalablement à toute modification de prêt des véhicules communaux.

III : INFORMATIONS

- **DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours**

N° 2018-TOUL-12 M. et Mme FRAUCIEL Jean-Paul vendent un bâti sur terrain (maison de 157 m²) sis n° 62 route de Landiras cadastré section B n° 369-1584 d'une superficie totale de 640 m² au prix de 134 000 €.

N° 2018-TOUL-13

M. et Mme GARION Thierry vendent un bâti sur terrain (maison de 90 m²) sis 28 rue de la Caminasse cadastré section B n° 3361-3362 d'une superficie totale de 763 m² au prix de 215 000 €.

N° 2018-TOUL-14

M. JARMELA CAREIRA Bruno et Mme DA SILVA Vera vendent un bâti sur terrain sis n° 1 Hameau de Tourte cadastré section B n° 3822 d'une superficie totale de 830 m² au prix de 195 000 €.

N° 2018-TOUL-15

La SCI RUE DE L'ÉGLISE représentée par M. GRONNIER Arnaud vend un bâti sur terrain (maison de 90 m²) sis n° 21 Ter rue de l'Église cadastré section A n° 731p-734 au prix de 180 000 €

Pour l'ensemble de ces DIA, le conseil municipal abandonne son droit de préemption et en informera les services de la CdC du Sud-Gironde.

- **Diagnostic et enjeux de l'étude de mobilité sur le secteur du Langonnais**

M. le Maire présente le document élaboré par l'Agence d'Urbanisme A'URBA. Le diagnostic et les enjeux identifiés par cette « étude pilote de définition d'une porte d'accès aux réseaux à haut niveau de service » sont consultables sur le site internet de la Commune.

Basée sur l'InterSCot des territoires girondins, cette étude propose une stratégie de mobilité pour mieux relier les territoires entre eux, en particulier pour les déplacements en lien avec la Métropole bordelaise. Elle doit rendre efficiente les fonctionnalités de porte d'accès de Langon, avec sa gare SNCF, et de ses environs. La commune de TOULENNE est principalement impactée par les difficultés d'accès à Langon aux abords de la gare de Langon et la RD1113 aux heures de pointe, dues à une circulation dense à des périodes très concentrées dans le temps. Ces dysfonctionnements particulièrement localisés entraînent des ralentissements sur l'ensemble des axes principaux, principalement le long des axes desservant les établissements scolaires en horaire de pointe du matin comme du soir. La structure urbaine a un impact important sur les pratiques de mobilités, la polarisation des activités étant très marquée et incitant à l'usage de la voiture. Le traitement des accès saturés au quartier de la gare est une priorité afin de palier à l'important déficit d'intermodalité : offre de stationnement saturée, quasiment nulle pour les vélos, absence de cheminement piéton sécurisé, transports collectifs mal connectés, peu d'espaces publics qualitatifs... ainsi que le manque de franchissement qui permettrait de relier Toulennne au centre-ville de Langon à pied ou à vélo. Le manque d'aménagements cyclables sur la commune est à ce jour une contrainte pour favoriser ce type de déplacement.

Pour faire face au développement démographique de Langon et de son bassin de vie, divers enjeux ont été identifiés comme :

- Mieux lier les choix d'urbanisme et anticiper les impacts sur la mobilité
- Rendre crédible l'usage des modes alternatifs à la voiture solo
- Améliorer l'accès à la gare de Langon pour tous les modes de déplacement

- Favoriser chaque mode de déplacement dans sa « zone de pertinence » pour mieux répondre aux besoins de déplacement
- Coordonner efficacement les différents leviers de l'action publique
- Communiquer davantage sur les choix stratégiques de mobilité

Des actions sont proposées en vue de :

- Consolider les liens avec la Métropole, notamment au travers de l'infrastructure autoroutière et de la gare, celle-ci devant être au cœur d'un quartier stratégique
- Réinterroger la desserte des gares du territoire pour désaturer celle de Langon
- Mettre en place une stratégie multimodale d'accès à Langon, en réorganisant les accès au centre-ville et en décentralisant le stationnement grâce à des parkings relais et des transports collectifs adaptés

Des ateliers multipartenariaux et participatifs sont prévus dans les prochaines semaines pour faire avancer ces réflexions, en vue d'enclencher une dynamique de projet et d'identifier les acteurs-pilotes des différents projets. M. le Maire insiste sur l'impact et les bénéfices potentiels pour la commune de Toulence du développement du quartier de la gare. C'est l'un des grands enjeux de cette étude pour lui et souligne l'intérêt pour la commune d'y participer.

Mme SESE-DUVILLE s'interroge sur le financement des infrastructures qui seront proposées à l'issue de cette étude. Il ne faut pas que cela reste de la simple communication. A l'issue de cette présentation, M. CATTANEO considère que 99% de cette étude concerne la ville de Langon et réitère son avis négatif, déjà exprimé lors du vote de la participation financière de 2.500 € de la commune de Toulence, à égalité avec celle de Langon pour son financement. Précisant qu'il n'est pas contre le bien-fondé de cette étude, il s'interroge en outre sur les améliorations concrètes pour Toulence, jugeant qu'elle ne met en évidence que ce que les administrés vivent au quotidien. Le maire lui répond que c'est justement pour trouver des améliorations concrètes que nous y participons et qu'il faut bien partir d'un diagnostic.

Compte rendu du conseil d'école du 1^{er} mars 2018 par M. POUPOT

La prévision des effectifs à la prochaine rentrée est inchangée avec 269 enfants (279 présents à ce jour). A la suite des consultations organisées sur les nouveaux rythmes scolaires, la majorité des parents comme des enseignants s'est prononcée pour un retour à une semaine de 4 jours (respectivement 69% et 65%). Parmi eux, tous n'ont pas tout à fait le même vécu du temps global de l'enfant. Mais dans l'ensemble tous s'entendent pour dire que le temps de l'enfant en collectif est trop long.

Concernant les activités TAP, des réajustements sont à réfléchir pour l'année prochaine, le contrat CAF ne finançant plus les nouvelles activités. 2 ou 3 ateliers TAP pourraient être transférés en accueil périscolaire. La CDC assurera l'ouverture de l'ALSH le mercredi dans les conditions précédentes à 2013, sauf pour 2 communes ayant pris la décision de rester à 4,5 jours.

Les travaux d'extension et de restructuration de l'école se poursuivent bien, les délais de livraison devraient être tenus.

Le prix littéraire est reconduit pour la 2^{ème} fois. Le thème de cette année est : « grandir ».

Le carnaval s'est déroulé le 16 mars sur le thème des Jeux Olympiques. La fête USEP aura lieu les 24 et 25 mai prochain à Toulence, celle des parents aura lieu Jeudi 31 mai. La fête de fin d'année aura lieu vendredi 29 juin 2018.

Plusieurs sorties sont programmées.

Selon les bibliothécaires, il n'y a pas eu de baisse des plages de fréquentation de la bibliothèque, mais le calendrier (vacances, fériés) peut avoir diminué de fait les séances.

Réponses aux Question des parents :

- La nouvelle classe nécessiterait une seconde enceinte de sécurité. Cette situation étant provisoire (livraison des nouvelles classes), pas d'action prévue.
- Proposition de 10 jours sans écran : un groupe de travail APE + parents et enseignants intéressés devrait être mis en place.
- Les problèmes du parking sont évoqués. Un nouveau marquage au sol a été réalisé pour fluidifier la circulation. Le parking coté crèche-ateliers est moins utilisé. Dès septembre, un nouveau parking réservé à l'équipe éducative et au personnel communal verra le jour.

- **Choix des panneaux lumineux signalant la sortie de la Gendarmerie**

Le choix des panneaux lumineux, signalant la sortie des gendarmes lors d'interventions, a été validé en accord avec le commandant de la gendarmerie Langon-Toulenne. L'achat est en cours auprès de la société WP Signalisation pour un montant de 7.570 € TTC.

- **Organisation du pique-nique communal**

Toujours à la recherche d'une animation musicale, la commission « vie communale » poursuit la préparation de cette manifestation. Des propositions seront faites prochainement.

- **Arrêtés réglementant le stationnement aux abords de l'école et de la Route de la Garonne**

M. le Maire informe les conseillers de l'édiction d'arrêtés municipaux visant à réglementer le stationnement pour fluidifier la circulation aux abords de l'entrée de l'école élémentaire, mais également pour sécuriser la circulation sur la route de la Garonne tout en préservant les bas-côtés. Sur ce secteur, une information aux riverains a été diffusée. La signalisation verticale devrait être posée prochainement. Trois riverains sollicitent un entretien pour évoquer les conséquences de cette mesure sur leur quotidien.

- **Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire. En cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires, ce document prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. Le PCS doit être régulièrement mis à jour. Il est consultable en Mairie.

- **Résultats du contrôle hiérarchisé des dépenses par le Trésor Public**

Le Trésor Public dresse annuellement un bilan de la qualité du mandatement et adresse une restitution globale in fine. Pour l'année 2017, le comptable a souligné une nouvelle fois la très bonne qualité du mandatement (1771 mandats émis + 86 émis en faveur du CCAS) et l'excellente qualité des échanges entre les services de la Mairie et les siens. Le Conseil Municipal félicite le personnel du secrétariat.

IV : QUESTIONS DIVERSES

M. BALADE remercie au nom du Comice Agricole la Commune de Toulenne pour sa participation financière et matérielle à la réussite de cette manifestation en 2017.

Il précise que le ramassage des déchets verts s'effectuera du mardi 17 avril 2018 au mardi 20 novembre 2018 inclus, sauf les 1 mai, 8 mai, 22 mai, 14 août et 30 octobre.

M. RATEAU rappelle le repas élus-personnel du 30 mars, ainsi que la répartition du règlement entre les élus.

Mme SESE-DUVILLE obtient confirmation de la parution du prochain bulletin municipal dès début avril, les informations concernant le vote du budget devant paraître au bulletin du mois de mai.

M. BOUCAU remercie au nom de tous l'implication des services techniques pour la plantation des arbres avec la participation des enfants de l'Ecole Georges Brassens, et tout particulièrement Fabrice qui a montré de réelles aptitudes pédagogiques.

Il informe le Conseil, qu'une augmentation de la participation par habitant pour la contribution au syndicat des gens du voyage sera effective dès cette année. En effet, suite à la modification du périmètre de la CDC, moins de communes sont concernées et le Département se désengage depuis 2 ans voulant favoriser la sédentarisation.

Un incendie d'origine accidentel a eu lieu sur l'aire de Sèves sans dommage pour les personnes. Pour lui, il est urgent de proposer d'autres solutions que celle de cet habitat précaire pour les familles déjà sédentarisées, et appelle à soutenir le projet de Kéténières visant à construire des logements traditionnels sur une partie de l'aire d'accueil, en substitution d'emplacements existants.

M. FAVIER rapporte l'interrogation de membres du TTC concernant l'essai d'un nouvel éclairage des courts de tennis. Une discussion s'engage sur la qualité de cet éclairage. Aucune décision n'est à ce jour retenue, au vu de l'investissement demandé.

Le prochain conseil municipal se réunira Jeudi 5 avril 2018 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux